

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le jeudi 28 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle de l'espace multiculturel La Lanterne à Grâces, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GENETAY Stéphanie; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE BIANIC Yvon; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE FOLL Marie-Françoise; LE GOFF Yannick; VAUTHIER Ophélie; VILLECROZE Philippe;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina; COCGUEN Marie-Jo; CROISSANT Guy; ECHEVEST Yannick; GEORGELIN Dominique; INDERBITZIN Laure-Line; LE BLOAS Mireille; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline; NAUDIN Christian; RASLE-ROCHE Morgan; THOMAS Joseph;

Administrateurs absents :

LE SAULNIER Brigitte; OLLIVRO Hervé;

Administrateur absent ayant donné pouvoir : NAUDIN Christian à GUILLOU Claudine

En exercice : **25**
Présents : 11
Absents : 14
Représenté : 1

Date d'envoi des convocations : **22 novembre 2024**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2024-11-50

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD - RH : VACANCE DE POSTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1511-4-1 et L1512-33,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de soins,

VU le Procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 21 novembre 2024,

Un poste d'aide-soignant (35 heures hebdomadaire) et un poste d'auxiliaire des soins (35 heures hebdomadaire) sont vacants à l'EHPAD les Magnolias de Pontrieux.

Par conséquent, il convient de procéder à la vacance de ces postes, ainsi qu'au recrutement.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'**unanimité**,

- **AUTORISE** la Vice-Présidente à :
 - **Procéder** à la vacance du poste d'aide-soignant.
 - **Procéder** à la vacance du poste d'auxiliaire des soins.
 - **Procéder** aux opérations de recrutement.
 - **Procéder** en conséquence à la modification du tableau des effectifs.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente,

